

COMMUNIQUÉS OFFICIELS



Communiqué à propos de l'inscription du droit à l'IVG dans la Constitution

Afin de s'associer à la Déclaration des évêques de France à propos de la révision constitutionnelle sur l'accès à l'avortement en France, **l'archevêque de Saint-Pierre et Fort-de-France, demande au clergé et aux fidèles de Martinique de pratiquer un jeûne, de réciter les mystères douloureux du Rosaire et d'offrir des sacrifices spirituels ce lundi 4 mars, jour du vote du Congrès.**

La Conférence des évêques de France (CEF) a appris avec tristesse le vote par les sénateurs du texte de révision constitutionnelle inscrivant dans la Constitution la garantie de la liberté d'accès à l'avortement, ouvrant la voie au Congrès qui se réunira lundi 4 mars prochain.

En pensant à celles et ceux qui envisagent de recourir à l'avortement, notamment aux femmes en situation de détresse, la CEF redit que l'avortement, qui demeure une atteinte à la vie en son commencement, ne peut être vu sous le seul angle du droit des femmes. Elle regrette que le débat engagé n'ait pas évoqué les dispositifs d'aide à celles et ceux qui voudraient garder leur enfant.

Alors que sont mises à la lumière les violences nombreuses faites aux femmes et aux enfants, la Constitution de notre pays se serait honorée d'inscrire en son cœur la protection des femmes et des enfants.

La Conférence des évêques sera attentive au respect de la liberté de choix des parents décidant, même en des situations difficiles, de garder leur enfant, et de la liberté de conscience des médecins et de tous les personnels soignants, dont elle salue le courage et l'engagement.

Mgr David Macaire
Archevêque de St Pierre et de Fort-de-France

